



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90080

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 octobre 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90080**.

Cette demande, déposée par les propriétaires du lot 4 369 609, situé au 260, rue Griffin, dans la zone H-3, vise la construction d'un bâtiment principal avec un alignement de façade dérogatoire. L'article 6.3 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la façade avant d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne avant ou être implantée avec un angle de 10° (degrés) maximum par rapport à la ligne avant du terrain. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté avec une façade dont l'alignement serait de 26° (degrés) par rapport à la ligne avant du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

Conformément aux directives de la Santé publique, la Ville s'assurera de mettre en place toutes les mesures sanitaires et de distanciation prescrites pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes à ladite séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 11^e JOUR DE SEPTEMBRE 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA